



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 1^{ÈRE} ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

Que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, pour les années 2025, 2026 et 2027, a été déposé au bureau du greffier-trésorier sis au 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le 11 septembre 2024;

Que ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

Qu'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) peut être déposée ;

Que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025 ;
- 2- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « **Demande de révision du rôle d'évaluation foncière** ». Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de l'Île-d'Orléans ;
- 3- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de l'Île d'Orléans, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale ;
- 4- Être déposée à la MRC de l'Île-d'Orléans (désignation), sise au 2480, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3P0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce seizième jour de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.


Marco Langlois, DMA
Directeur général/sectétaire-trésorier

